

## **Fondation Georges Besse (Appel à candidatures)**

---

Afin de perpétuer le souvenir de Georges Besse assassiné le 17.11.86 ses amis ont créé, sous l'égide de la «Fondation de France» la «Fondation Georges Besse».

Parmi ses objectifs, elle se propose d'aider chaque année quelques jeunes de valeur qui rencontrent des obstacles, notamment d'ordre économique, à la poursuite d'une formation de haut niveau.

La fondation souhaite que cette formation produise des hommes et des femmes de caractère et de compétence capables, à l'exemple de Georges Besse, de diriger le développement et l'application de la haute technologie au sein des entreprises.

Cette aide est constituée par un parrainage et peut prendre différentes formes économiques : bourses, subventions, prêts d'honneur...

En 1987 trois lauréats en ont bénéficié et seront suivis.

En 1988 six bourses ont été attribuées.

En 1989 le comité d'attribution des aides a retenu cinq candidatures d'élèves-ingénieurs et trois élèves de terminales et de classes préparatoires.

Si, parmi vos élèves, soit de premières ou terminales, soit de classes préparatoires, certains vous paraissent des candidats possibles, vous pouvez contacter le secrétariat de la

Fondation Georges Besse  
B.P. 231  
78144 VÉLIZY-VILLACOUBLAY Cedex

## Logiciels Union des Physiciens

---

L'Union des physiciens diffuse depuis une année une série de logiciels et devant le succès de l'opération a décidé de la poursuivre. Cette diffusion a pour objectif, conformément au statut de l'association, de mettre à la disposition du plus grand nombre des logiciels de qualité non commercialisés.

La diffusion est faite aux prix coûtant du support, de la copie et des frais d'envoi.

Les professeurs qui ont réalisé des logiciels et qui souhaitent les faire diffuser gracieusement sont priés de les faire parvenir pour examen à l'adresse ci-dessous.

Les logiciels seront examinés dans le même cadre que les articles, par la Commission informatique qui donnera un avis sur le contenu et la forme. Comme pour les articles les auteurs sont responsables de leurs produits et restent propriétaires de leurs logiciels. La diffusion ne donne pas lieu à rémunération.

La Commission informatique souhaite recevoir de préférence des logiciels fonctionnant sur des matériels en service dans les établissements de l'Education nationale : matériel Thomson en réseau ou non, compatibles PC.

Commission informatique U.d.P.

Jean WINTHER

44, boulevard Saint-Michel - 75270 PARIS Cedex 06